



DÉCISION DU MAIRE

Décision n° 034/2026

OBJET : Contrat de résidence artistique avec la Compagnie la boîte à se créer, autour du spectacle « La vie secrète des doudous » du lundi 30 mars 2026 au jeudi 2 avril 2026 à l'espace Pierre Amoyal.

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal n°040/2020 du 20 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire

Considérant la proposition faite par la compagnie La Boîte à se créer, pour une résidence autour du spectacle « La Vie Secrète des Doudous » le lundi 30 mars, mardi 31 mars de 9h à 17h30, le mercredi 1^{er} avril 2026 de 13h30 à 18h et une restitution à titre gracieux du spectacle scolaire le jeudi 2 avril 2026 à 10h30 à l'Espace Pierre Amoyal situé à Morangis.

Article 1 : DECIDE de conclure un contrat avec la Compagnie La Boîte à se créer, domiciliée au 18 rue des Tiphoinés – 91240 Saint-Michel sur Orge

Article 2 : DECIDE de signer le contrat de résidence artistique à titre gracieux à l'espace Pierre Amoyal, pour les 30, 31 mars, 1^{er} avril 2026 et pour la restitution du spectacle scolaire le 2 avril 2026 à 10h30.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat dans le Département.

Fait à Morangis, le 4 mars 2026

Madame le Maire,
Brigitte VERMILLET

Décision certifiée exécutoire Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.